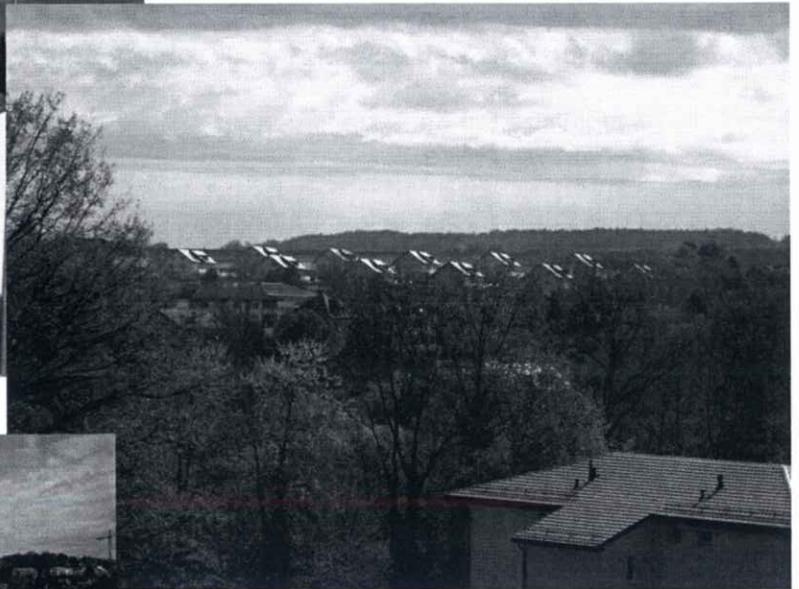
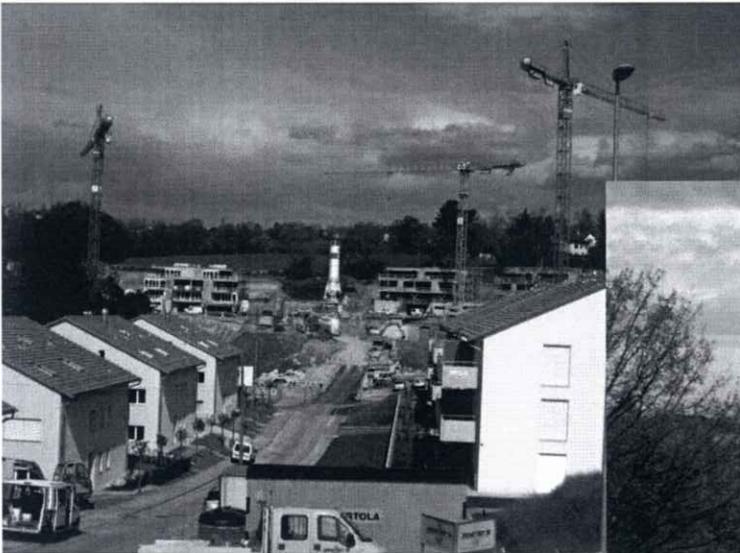




COMMUNE DE PENTHALAZ

**LA MUNICIPALITE
AU
CONSEIL COMMUNAL**



PREAVIS N° 33 - 2008

Volume I RAPPORT DE GESTION 2007

Législature 2006 – 2011

RAPPORT de la Municipalité sur la gestion de l'année 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Se référant aux articles 93 c de la loi sur les communes et 89 ss du règlement du Conseil communal, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année écoulée.

ADMINISTRATION GENERALE

Notre Municipalité se présente comme suit :

Administration générale, finances,
personnel, police,

Mme Isabelle HAUTIER
syndique

Domaines, forêts, voirie, bâtiments
communaux,

M. Yvan ROCHAT
municipal

Affaires sociales, scolaires, culturelles,
services publics

M. Yves JAUNER
municipal

Urbanisme, police des constructions,
service du feu et protection civile

M. Michel GIROD
municipal

Routes et chemins, gaz, éclairage public,
service des eaux et des égouts, matériel
communal, signalisation.

M. Alfred MAST
municipal

Vice-président de la Municipalité
(durant toute la législature)

M. Yvan ROCHAT

Au cours de l'année 2007, la Municipalité a tenu 48 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires, celles-ci réservées à :

- l'étude de divers préavis et des dossiers en suspens (13 mars)
- l'étude des comptes communaux de 2006 (30 mars)
- l'établissement du budget 2008 (23 octobre)

ainsi que 2 séances extra muros permettant de prendre le temps nécessaire pour l'étude de dossiers plus complexes, soit les 27 juillet et 22 novembre.

Dans le cadre de ses séances hebdomadaires, la Municipalité a reçu les délégations des sociétés locales, des écoles, des représentants du Canton, des avocats, des opposants ainsi que diverses autres personnes.

De fréquentes séances ont eu lieu en début ou en fin d'après-midi réunissant la syndique, un ou plusieurs membres de la Municipalité et divers interlocuteurs souhaitant exposer leur(s) problème(s).

La Municipalité a fait acte de présence, par délégation ou incorpore, à des séances et des cours d'information, des assemblées et des conférences, des visites de chantiers, des manifestations ou soirées de sociétés locales, des assemblées générales, des commissions, etc...

Vu l'immense intérêt démontré par les Cancanières et Cancaniers, lors de la soirée du 6 décembre 2006, permettant à la population de découvrir les perspectives 2006-2011, la Municipalité a aussi présenté ses projets, aux entreprises locales, aux communes voisines et aux Jeunes citoyens.

Préoccupée par les récurrents problèmes de parcage, le 6 juin, la Municipalité a reçu les gérances afin de trouver ensemble des solutions. Certaines gérances et propriétaires ont été sensibles à ces demandes et mettront tout en œuvre pour agrandir leurs espaces de parking.

Le 12 septembre, la Municipalité a renoué avec la tradition de l'accueil des nouveaux habitants, en présence des Autorités et des représentants des sociétés locales.

Fareas (Fondation accueil des requérants d'asile) a sollicité une rencontre pour rappeler à la Municipalité ses devoirs en matière de logement. En effet, selon la loi sur l'aide aux requérants d'asile notre commune doit répondre à cet article :

Art. 29 Recherche de logements

1. Les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer avec l'établissement à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire.

C'est chose faite puisque la Municipalité a mis à disposition de la Fareas l'appartement situé au 1^{er} étage de la route de la Gare 40.

En vrac et en liste non exhaustive, cette année 2007 a été marquée par :

- l'achat de la cure
- l'élaboration de nouveaux Statuts pour le personnel
- la modération du trafic dans le village et la sécurité des piétons
- le projet «Coop»
- l'ouverture de l'immense chantier de Loëttaz-Barges
- le giratoire de la gare
- la mise en conformité du camping
- la fermeture de la gare
- la suppression du poste de police municipale
- le contrat de prestations
- la recherche de personnel
- la naissance du Cancanier.

Outre les sujets évoqués ci-dessus, la Municipalité a rencontré à plusieurs reprises le Conseil de Paroisse, confronté à de graves soucis quant à l'entretien et au maintien de la Maison de Paroisse. Ce point a également été traité avec les Municipalités de Penthaz et Daillens mais aucune solution n'a été trouvée jusqu'ici. Pour votre information, la Municipalité est représentée à chaque Assemblée du Conseil de Paroisse.

Dans le même ordre d'idée, lors de la dernière séance des syndics du District de Cossonay, M. le Préfet a nommé un groupe de travail, composé de représentants de La Sarraz, Cossonay, Ferreyres et Eclépens, présidé par Mme Hautier, qui doit se pencher sur la restauration de l'Eglise Catholique de La Sarraz.

Avec le «PPA les Câbleries», la commune a «hérité» du bâtiment du «Tennis House», pour la somme symbolique de un franc – rappelons-le ! Dans les conditions du PPA, il était

question de mettre en séparatif ce bâtiment, ce qui a été fait. De plus, l'ancienne station de pompage sera joliment aménagée, par le personnel du service extérieur, afin que le Club de tennis puisse ranger son matériel et enlever le container servant de rangement. Cet endroit sera alors un coin agréable pour la promenade et les pique-niques !

Les Municipalités de Penthalaz, Penthaz et Daillens ont fait part de leur mécontentement face au Canton qui se glorifie de son budget qui présente – enfin – des chiffres noirs, sans aucune reconnaissance pour les communes sur lesquelles le report des charges a été très important. Cette insatisfaction a provoqué une rencontre avec Monsieur Tardy, président de l'UCV, qui a prié les trois Municipalités de modérer leur contrariété. En effet, avec l'arrivée de M. Tardy à la présidence, l'UCV tente de renouer le dialogue avec le Conseil d'Etat.

Ayant de nombreux points communs, les Municipalités de Penthalaz, Penthaz et Daillens se rencontrent régulièrement, ceci aussi dans le but d'une collaboration intercommunale plus efficace.

La traditionnelle rencontre avec les communes de Cossonay et la Sarraz, s'est déroulée à la Sarraz le 16 novembre.

Les réunions des syndicats de l'ancien district ont eu lieu :

- à Cossonay, le 31 mai
- à Cossonay, le 7 novembre, marquant la fin du district de Cossonay

et avec notre appartenance au nouveau district :

- une rencontre informelle, organisée pour les élus du Gros-de-Vaud, le 26 octobre à Bottens et le 17 novembre, première rencontre des syndicats.

Madame la syndique a pris part à plusieurs séances du comité de l'Association de la région de Cossonay (ARC) qui fêtait cette année ses 20 ans. A cette occasion, une délégation de la Municipalité a pris part au rallye organisé dans la région et au repas qui a suivi l'ouverture officielle de l' «Expo de Coss».

L'inspection préfectorale a eu lieu le 14 novembre par Monsieur Jacques Bezençon, Préfet du district de Cossonay.

Le découpage des districts nous a amené à de nombreuses séances avec les communes, composant l'ancien Cercle de Sullens, agrandi à Lussery-Villars et Penthalaz. Il était – en effet important - que ces 10 communes se concertent quant à leur appartenance à l'ARC ou à une adhésion à l'ARGDV.

Ensemble, elles ont également décidé de prendre part active à la Fête du Blé et du Pain qui se déroulera à Echallens en août 2008.

Nous n'aimerions pas terminer ce rapport de gestion sans remercier très chaleureusement et faire part de notre reconnaissance :

- Au personnel communal qui a fait preuve de patience et de compréhension durant cette année et pour tout le travail accompli dans des conditions – parfois – difficiles.
- Aux différentes commissions pour leur participation, leurs conseils, leur efficacité et leur soutien.
- Aux membres du Conseil communal pour leur confiance.
- A toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'activent bénévolement dans nos sociétés locales, associations ou clubs.
- A toutes les personnes connues ou inconnues qui mettent tout en œuvre pour que chacune et chacun puisse dire «il fait bon vivre à Penthalaz».

DOMAINES, FORÊTS, VOIRIE, BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dès 2007, tous les immeubles avec locataires ont été remis en gérance auprès d'une régie immobilière.

Ancien collège (Route de Dailens 2)

En 2007, aucun travail n'a été entrepris.

Les travaux de transformation et rénovation ont été exécutés pendant l'année 2006.

Il s'agissait de restaurer toutes les façades, de vider les combles des anciennes structures, de sauver l'ancienne charpente en la nettoyant et en la traitant contre les parasites, de refaire l'ensemble de la toiture, changer les chevrons, isolation, pose de 6 velux et nouvelles tuiles, refaire les peintures de la cage d'escalier, des WC publics et de la classe ; ponçage du parquet (classe), remplacement du mobilier (tables pliantes et chaises empilables); réfection de la buanderie.

La peinture de l'appartement de deux pièces (rez) a également été refaite (nouveau locataire).

Maison de Ville

Salle à manger : le banc a été supprimé, les tables et les chaises ont été remplacées. Quant à la terrasse, les travaux n'ont pas été exécutés.

Maison de Commune

Réfection d'un appartement (1^{er} gauche), suite au changement de locataire.
Création d'un bureau dans la salle de Municipalité.

Centre du Verger

- Salle de spectacle : suite du changement des placets de sièges.
- Changement de la porte d'entrée à l'arrière du bâtiment.
- Rénovation complète de la régulation de ventilation et du chauffage.
- Edicule :
Réfection des toilettes publiques (WC hommes)
Peinture des façades et de l'emplacement des containers.

Nos remerciements vont à M. Michel Bezençon, concierge.

Collège du Cheminet

- La façade (côté villa Cheminet 22) a été complètement refaite.
- Les stores électriques de la façade nord sont changés au 2/3.
- Divers travaux d'entretien sont à prévoir (ponçage des parquets, lino à changer, peinture, matériel d'entretien).
- Le contrôle de la ventilation et du chauffage feront l'objet d'un préavis.

Nos remerciements vont à M. Michel Martin, concierge.

Eglise

- Révision complète de l'orgue.

Bâtiments et terrains de sport en Sauffaz

- Travaux d'entretien dans les vestiaires : détartrage annuel des installations sanitaires.
- Changement de la porte d'entrée.
- Pose de protections aux fenêtres (grillages) sur le devant du bâtiment.

Cheminet 22

- Réfection complète des deux appartements afin de les mettre en location.
- Entretien des extérieurs.

La Cure

- Acquisition du bâtiment et de la parcelle n° 165, selon préavis n° 19-2007.

Route de la Gare 40

- Quelques travaux d'entretien des appartements pour la location.
- Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée en pizzeria.

Route de Cossonay 2

- Démolition du bâtiment, par l'armée, le 17 octobre 2007, en vue de la création du giratoire.

Forêt

La mise de bois s'est déroulée le samedi 5 mai 2007 au Plan-Bois, il a été misé :

- 140 m³ de bois de feu.
- de plus, ont été vendus 28 m³ de bois pour l'industrie.

Le martelage s'est déroulé le 18 octobre 2007 en présence des employés du service extérieur, d'une délégation de la Municipalité et de M. Harry Kleiner, garde-forestier.

Divers

Le "coup de balai" a été organisé par la Commune, le 21 avril 2007. Quelque 290 kg de déchets encombrants et 110 kg de ferraille ont été ramassés par une cinquantaine de personnes.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette journée.

Voirie

Début du transport des déchets par le rail depuis l'ouverture de Tridel.
Choix de la Municipalité de faire poser des moloks dans les quartiers en construction, ainsi qu'à l'édicule public (Place Centrale) et vers l'église. L'équipement d'autres quartiers interviendra dans le futur, selon les possibilités pratiques, dans le but de diminuer le temps de ramassage et de contrôler au mieux le coût d'élimination des déchets.

Elimination des déchets 2003 -2007 - Ordures ménagères

<i>Période</i>	<i>Quantités en kilogrammes</i>				
	2007	2006	2005	2004	2003
Janvier	42'890	41'210	37'060	38'600	41'020
Février	43'010	34'180	34'720	31'860	35'500
Mars	40'810	38'080	41'840	34'850	38'770
Avril	39'860	36'190	41'250	46'280	43'220
Mai	46'870	44'180	44'770	37'380	38'970
Juin	43'270	41'420	39'710	44'770	44'260
Juillet	50'550	39'130	43'040	42'360	42'790
Août	42'320	41'220	42'030	44'940	39'030
Septembre	38'980	42'900	41'440	37'680	42'440
Octobre	47'900	44'350	36'930	41'680	41'350
Novembre	42'200	37'600	41'700	44'390	37'740
Décembre	41'210	37'020	40'770	40'960	42'430
Totaux par année	519'870	477'480	485'260	485'750	487'520
Moyenne mensuelle	43'323	39'790	40'438	40'479	40'627

<i>Moyenne par habitant</i>	2007	2006	2005	2004	2003
Nbre habitants au 31.12.	2429	2294	2238	2260	2250
Kg par habitant	214	208	217	215	217

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES CULTURELLES, AFFAIRES SCOLAIRES, SERVICES PUBLICS

Terrains de sport

Entretien courant des terrains de football : tonte et engrais.

Suite à la forte demande des footballeurs, nous avons mis en place des projecteurs sur les terrains d'entraînement. Ces projecteurs sont loués d'année en année pour une durée de 6 mois.

Places de jeux

Des travaux d'entretien courants ont été exécutés sur les diverses places de jeux : remise en état de bancs, peinture, réparations de jeux.

Cimetière

Remplacement des thuyas séchés, entretien courant.

Mise en place de dallage et plantation de thuyas et mise en conformité du cimetière selon règlement.

Adjonction d'un tuyau vers la fontaine pour faciliter le remplissage des arrosoirs pour les personnes âgées.

Agorespace

Cet aménagement convivial fait plaisir aux jeunes, lesquels apprécient cet endroit ! Quelle joie de les voir, si nombreux. Un contrat de contrôle de sécurité des éléments a été établi avec le fournisseur. Les réparations mineures se font par notre service extérieur.

Skate Park

Ce projet n'a toujours pas abouti cette année. ! Un nouvel emplacement a été proposé mais sans succès. Nous devons prévoir une zone d'utilité publique pour la création de ce projet.

Décoration florales

Des travaux d'entretien courants ont été exécutés sur les giratoires et aux abords des fontaines.

Local des Jeunes

Le local est toujours bien fréquenté par les Jeunes qui ont du plaisir à s'y rendre, soit pour jouer, soit pour participer à une activité, ou tout simplement se retrouver. Madame Martine Jauner et son aide, Mademoiselle Marie-Jeanne Hatinguais, ont su donner une identité à ce lieu de rencontre. Un grand merci pour leur engagement.

Paroisse

L'Etat de Vaud a mis en vente 18 cures dans le canton, dont celle de Penthaz. La Municipalité a acheté la Cure dans le but de répondre à la Loi sur l'accueil des jeunes enfants afin d'en faire un endroit public et social. Pour le moment, il est hors de question de réhabiliter cet endroit. Le pasteur ne devra donc pas déménager pour le moment.

Une étude en collaboration avec la Municipalité et le conseil de Paroisse est en cours pour l'avenir du foyer paroissial, « la Pointue ».

Merci aux familles qui ont hébergé les jeunes européens lors de la rencontre de Taizé dans le cadre du pèlerinage de confiance sur la terre.

Union des Sociétés Locales

Après avoir frôlé la dissolution, l'USL a un nouveau président, en la personne de M. Christian Marinetti, qui reprend ce poste avec enthousiasme.

L'Union des Sociétés Locales et les Autorités Communales ont mis sur pied la remise des Mérites sportifs et culturels. Cette cérémonie aura lieu en début d'année 2008.

Bibliothèque Jeunesse

L'union du site de Penthaz, Penthaz et Daillens donne entière satisfaction aux utilisateurs de la bibliothèque. La convention signée avec le canton est toujours en vigueur. Un grand merci aux bibliothécaires qui reçoivent tous ces écoliers et qui leur donnent le goût et l'envie de lire...

Société de jeunesse

La société de jeunesse, organisatrice du Trophée de la Venoge, a également fêté cet été ses 50 ans d'existence. Bravo.

Après le succès remporté au nouvel an 2006-2007, la société de jeunesse de Penthaz a de nouveau organisé cette magnifique soirée à la salle du Verger. Merci pour cette organisation.

ASiCoPe

Le comité de direction se réunit toutes les deux semaines au cours desquelles les principales décisions prises ou événements marquant sont relatés ci-après :

- préparation, négociation et adoption des comptes 2006 et budget 2008
- étude de construction de bâtiment scolaire primaire et secondaire
- politique des transports scolaires
- étude du règlement du conseil d'établissement
- coordination avec intercommunale ASSISEV au sujet des PPLS
- organisation des études surveillées
- organisation des contrôles dentaires.

La nouvelle configuration des transports scolaires, due à l'harmonisation des horaires scolaires, complique considérablement la logistique. L'augmentation de la population, dans les 13 communes faisant partie de l'association, nécessite une étude approfondie des enclassements scolaires.

Les promotions, conduites par M. Frédéric Batori, directeur de l'établissement secondaire, ont marqué la fin de l'année scolaire et surtout le début des vacances qui s'annonçaient sous les meilleurs auspices puisque le soleil brillait de mille éclats.

Le traditionnel repas des enseignants s'est déroulé à Gollion, au Casque d'Or.

Le Conseil intercommunal de l'ASiCoPe a tenu, sous la présidence de MM. Roberto Giannarelli et Marcel Monod (depuis le 26 septembre 2007), 3 séances ordinaires pour l'adoption des comptes 2006, budget 2008 et du crédit d'étude pour la création de locaux administratifs et de classes supplémentaires.

Patrouilleurs / patrouilleuses scolaires

Ce service fonctionne à merveille. Avec l'augmentation des élèves et la nouvelle organisation, il faudra prévoir un recrutement pour la rentrée 2008.

Un grand merci à toutes ces personnes dévouées à la sécurité des enfants.

Ce qui nous amène, encore et toujours, à rappeler aux parents qui accompagnent leur enfant à l'école en voiture, de ne pas s'arrêter le long du collège, encore moins sur les passages à piétons et d'utiliser le parking du Verger qui n'est pas si loin de l'entrée du collège. Quelques mètres à pied avant de commencer l'école ne peuvent faire que du bien !

Etudes surveillées

Ce service est repris sous la responsabilité de l'ASICoPe.

Pour l'aide aux devoirs et vu le grand nombre d'enfants qui bénéficient de ce service, sur la proposition des directeurs, des élèves de 9ème année apportent leur concours aux «surveillantes».

Cette expérience est très encourageante et chacun y trouve son compte. Les grands élèves sont ravis de pouvoir transmettre leur savoir et leur expérience aux plus petits et ces derniers sont très contents que des grands s'occupent d'eux.

Prévention

Un cours d'auto examen des seins a été mis en place en collaboration avec PROFA. La Municipalité a offert à tout son personnel le vaccin contre la grippe.

Afin de pouvoir entamer une réflexion, en vue d'actions en faveur des jeunes de notre commune et de mettre sur pied une politique jeunesse, la Municipalité a mandaté un travailleur social de proximité pour l'établissement d'une « photographie » des jeunes.

Nonagénaires et noces d'or

Il y a, dans cette Commune, de jolies et agréables traditions, lesquelles demeurent, font plaisir, étonnent parfois mais ne laissent pas indifférent. A savoir, la visite d'une délégation de la Municipalité, du Président du Conseil et du Pasteur, qui est faite aux personnes fêtant leurs 90 ans, leurs 50 ou 60 ans de mariage.

Il arrive que des personnes n'acceptent pas cette rencontre et le plus souvent c'est pour raison de santé. Dans ce cas, nous respectons leur choix et leur adressons un message et quelques fleurs.

A l'occasion des 50 ans de mariage, une petite attention est offerte sous forme de fleurs pour les dames, de bouteilles pour les messieurs. Quant aux nonagénaires, une somme de Fr. 500.00 est remise, accompagnée d'un bouquet de fleurs pour les dames et une bouteille de vin pour les messieurs.

En 2007, ont été fêtés :

Monsieur et Madame	Duperret	60 ans de mariage	le 18 janvier
Monsieur et Madame	Pardal	50 ans de mariage	le 18 février
Monsieur et Madame	Bally	50 ans de mariage	le 1 juin
Monsieur et Madame	Pointet	50 ans de mariage	le 7 septembre
Monsieur et Madame	Epars	50 ans de mariage	le 21 décembre
Monsieur	Louis Girardet	90 ans	le 8 janvier
Madame	Marie Guerry	90 ans	le 23 mars
Madame	Elisa De Maria	90 ans	le 6 mai
Madame	Mathilde Badiali	90 ans	le 29 mai
Madame	Aimée Viecelli	90 ans	le 29 mai
Madame	Ruth Racine	90 ans	le 15 juillet
Madame	Isabelle Coeytaux	90 ans	le 4 août
Madame	Marie-Louise Flouck	90 ans	le 28 septembre
Monsieur	Fritz Zürcher	90 ans	le 21 octobre

ARAS (association pour la régionalisation de l'action sociale)

L'exécutif de l'association a tenu 7 séances au cours desquelles les principales décisions prises ou événements marquants sont relatés ci-après :

- préparation, négociation et adoption des comptes 2006 et budget 2008
- préparation, adoption des lignes directrices de formation
- participation à un entretien avec un assistant social
- visite du comité de direction du CSR Orbe
- préparation et adoption d'un nouveau règlement du personnel.

Le Conseil Intercommunal de la RAS a tenu, sous la présidence de M. Bernard Keller, 2 séances ordinaires pour l'adoption des comptes 2006 et budget 2008.

Lors de ces séances, 2 interventions ont été faites par :

- Mme Françoise Jacques, Cheffe du service de prévoyance et d'aide sociales, présentation au sujet de la facture sociale, du financement des ARAS et du RI
- M. Pierre-Yves Maillard, Chef du département de la santé et de l'action sociale, présentation de l'évolution politique sociale sur le plan cantonal.

Halte-jeux « les petits poussins »

Sous la responsabilité de Madame Sylvianne Chapuis, ce service marche à la satisfaction de tous. Un grand merci aux dames qui prennent toujours soin des enfants qui leur sont confiés.

Fondation EMS LA Venoge

Le conseil de fondation a tenu 2 séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Martin, pour l'adoption des comptes 2006, budget 2008.

Réseau LAJE

Un groupe de travail est nommé au sein de l'ARC pour l'étude d'une proposition aux communes de l'ancien district de Cossonay. Cette étude devra répondre aux exigences de la loi sur l'accueil de jour des enfants.

Site Internet

Après une longue gestation de relookage, le nouveau site de la Commune est actif depuis juillet. Suite à un piratage du site intervenu peu après la publication du nouveau site, des mesures strictes de sécurité ont été mises en place.

Les pages des Sociétés et Association de Penthaz sont également introduites sur le site de la Commune. A l'aide d'une authentification sécurisée, les responsables des sociétés peuvent désormais mettre à jour leurs pages.

Parc Informatique de la Commune

Afin d'éviter tout problème lié à l'informatique, un contrat de maintenance a été établi pour tout ce qui concerne le matériel et la sécurité informatique au sein de la Commune.

Conclusion

La vie sociale de Penthaz est riche, active et variée. Chaque habitant, petit ou grand, peut y trouver son compte soit au sein d'une société, d'une association ou d'un club qui sont tous dirigés par des personnes motivées, fidèles et persévérantes.

Un grand merci à toutes les personnes professionnelles ou non, sociétés, associations, qui déploient sans compter leur énergie, leur talent et leur efficacité pour le bien-être des habitants de notre commune et sans lesquelles rien ne serait vraiment possible.

URBANISME, POLICE DES CONSTRUCTIONS, SERVICE DU FEU, DE PROTECTION CIVILE

Police des constructions

La Commission consultative en matière de construction et visite des bâtiments s'est réunie à de nombreuses reprises pour examiner les travaux exécutés avant de délivrer le permis d'habiter ou d'utiliser. Toutefois, au vu de l'explosion des constructions, rénovations et modifications dans notre village, un certain retard s'est accumulé en 2007. Cette situation sera remédiée l'année prochaine.

- 15 projets ont été mis à l'enquête durant l'année
- de nombreux permis de construire et d'habiter ont été délivrés.

LACT 111

Comme vous le savez, la Municipalité peut dispenser d'enquête publique certains travaux de minime importance. A cet effet, un document type est remis au propriétaire qui le soumet à l'approbation de ses voisins directs, avant de faire approuver son projet par la Municipalité. En cas d'autorisation, un permis de construire est remis au propriétaire. La décision est affichée au pilier public et figure également sur internet. A l'issue du délai de consultation, des permis de d'habiter/d'utiliser sont également délivrés pour ces procédures simplifiées.

- 31 demandes d'autorisation ont été soumises à l'approbation de la Municipalité.

Commission de salubrité

Elle a été convoquée une seule fois en 2007, pour des problèmes d'humidité dans un immeuble.

Urbanisme

En préambule, la Municipalité tient à remercier sincèrement et tout particulièrement la Commission d'urbanisme pour son engagement, sa disponibilité et son investissement durant toute cette année 2007.

Révision du plan général d'affectation (PGA)

Le processus de révision du PGA s'inscrit dans une réflexion entreprise par la Municipalité lors de la dernière législature pour faire suite à l'acceptation du nouveau plan directeur communal.

C'est fin 2006 que l'ouvrage était remis sur le métier et que la nouvelle Municipalité reprenait les travaux de ses prédécesseurs.

L'importance de la tâche face aux nouveaux défis a nécessité une nouvelle appréciation, encore plus fine que celle menée ultérieurement. Très vite, le résultat de cette analyse laissait entrevoir, qu'au vu du rapide développement de notre commune, de nouveaux paramètres tels que, abolition du plan d'extension cantonal (canal du Rhône au Rhin) développement du pôle de la gare, giratoire de la gare, projet d'un centre multifonctionnel, TRIDEL, arrivée de l'entreprise de transports PLANZER sur le site de Venoge Parc, projection des CFF sur les nouvelles cadences des trains voyageurs, création de P+R, mobilité douce, etc. devaient être pris en compte pour la finalisation du PGA.

Aussi, afin de garantir un développement harmonieux de ces 20 prochaines années et de rester maître de son développement, la Municipalité a réorienté quelque peu sa vision et a défini les axes principaux suivants, en respect des plans directeurs cantonaux et communaux :

Objectif démographique

- 3'500 habitants en lieu et place des 5'000 âmes prévues dans le plan directeur communal.

Objectifs en matière d'urbanisme

- Réaffectation de zones intermédiaires et/ou à occuper par plan de quartier en zone à faible densité (villas), moyenne densité (petits locatifs), d'utilité publique (pour d'hypothétiques constructions au profit de la collectivité locale ou régionale).
- Création de la zone périphérique dans le secteur du « vieux village ». Il s'agit ici de respecter le plan directeur communal en affectant une ceinture de terrain dépourvue de construction ayant pour but de protéger l'aspect authentique du village. Cette ceinture permettra toutefois de réaliser des places d'activité en plein air, piscines amovibles, places de jeux, places de parc et autres places de travail.

Objectif en matière de mobilité

Le fait de réaffecter des zones à bâtir nécessite incontestablement de créer à futur, une route collectrice, ayant pour but, non seulement d'accueillir les véhicules de tous nos citoyens mais également d'éviter l'engorgement sur l'axe de la route de la Gare et le centre de notre commune. Des variantes communales sont à l'étude. Quant aux variantes cantonales...

Modification du PPA Les Câbleries

Nous aimerions vous rendre attentif que ce projet n'est pas un projet de la Municipalité mais qu'elle le soutient autant qu'elle le peut. La COOP souhaite s'agrandir mais à l'emplacement actuel, ce n'est pas possible.

L'enjeu était simple : soit la COOP quittait la commune, soit elle pouvait construire des locaux répondant à ses critères. C'est par le biais d'un promoteur que cette nouvelle COOP devrait voir le jour aux Vignettes.

Et comme vous le savez, ce projet «COOP», est venu en début d'année se greffer sur le projet – bien avancé – du giratoire et doit faire l'objet d'une modification de petite importance du «PPA Les Câbleries». En effet, si le volume du bâtiment commercial prévu initialement ne change pas, sa forme et son contenu sont différents sur le projet «COOP». Cet objet a nécessité de nombreuses séances avec tous les partenaires concernés afin de présenter un avant-projet au canton. Cet important dossier suit son cours.

Aperçu de l'état d'équipement (AEE)

Un volet du Plan Directeur Cantonal précise la manière de mettre en application l'article 15 LAT relatif au dimensionnement des zones à bâtir pour les besoins des 15 prochaines années. Pour ce faire, le Canton doit disposer de données à jour concernant l'état d'occupation des zones à bâtir. Ces données sont contenues dans le document « Aperçu de l'état d'équipement » qui a été achevé cette année et validé par le Canton.

Camping et piscine

La mise en conformité du camping est arrivée à son terme. Le camping répond – enfin – aux normes cantonales. Cela n'a pas été sans peine car les campeurs – bien installés depuis de nombreuses années – ont dû enlever tout ce qui faisait le charme de leur emplacement et tout ce qui avait un air «privatif ».

La Cure

La Commune est donc propriétaire de la Cure, ce qui ne représente pas loin de 4000 m² de terrain. Actuellement, nous attendons une réponse de la paroisse catholique, propriétaire du terrain de la place de jeux du Mont-Blanc, qui devrait nous dire si elle désire vendre son terrain.

L'objectif est à – moyen terme – d'utiliser cette immense parcelle pour répondre aux exigences de la loi sur l'accueil des jeunes enfants. Mais il faut également intégrer dans ce projet les besoins de la population, des sociétés locales, de l'EMS la Venoge et plus particulièrement la création d'appartements protégés. Il faut aussi tenir compte des besoins de l'administration communale.

Mais toutes ces intentions n'en sont qu'à l'état embryonnaire.

Modération du trafic

En collaboration très étroite avec les Commissions de modération du trafic et d'urbanisme, les objectifs fixés pour cette année 2007 ont été remplis. Il s'agissait en effet d'installer les zones à 30 km/h aux quartiers de la Vuy, des Etangs, du chemin Rouge, Verney, Mont-Blanc, Sauffaz et les Fourches. Les dispositifs installés sont toujours en phase « test » et la Municipalité recueille les demandes, les remarques et les mécontentements des usagers, lesquels seront pris en considération lors de l'aménagement définitif de ces zones. Précisions que les marquages provisoires n'ont pas encore pu être réalisés en raison des conditions atmosphériques !

Les Commissions citées ci-dessus et la Municipalité poursuivent cette vaste étude et 2008 verra d'autres endroits de notre commune changer de visage.

La Municipalité remercie chaleureusement la Commission de modération de trafic et la Commission d'Urbanisme pour leur remarquable engagement dans cette aventure.

Service du feu

Après moult négociations et séances, cette année a été marquée par la fusion des Corps des sapeurs-pompiers des Communes de Penthaz, Penthalaz et Daillens à la grande satisfaction de tous.

Afin de répondre au tissu sécuritaire cantonal ainsi qu'à la très prochaine loi sur la défense incendie, une étude est en cours sur la centralisation des moyens d'intervention. L'opportunité du projet COOP Gare fait ressortir nettement les avantages géographiques et stratégiques d'implanter une nouvelle caserne de pompiers au profit de la région. Projet d'intention soutenu d'ores et déjà par les communes voisines et l'établissement cantonal d'assurance (ECA). La première analyse de faisabilité est actuellement en cours.

Régionalisation du service du feu dans le secteur 7 « Venoge »

Cette année a aussi été marquée par «la Réforme des services du feu pour plus de sécurité, une régionalisation pour plus d'efficacité». Ce projet est toujours en voie d'élaboration.

A l'horizon 2008, SDIS Evolution va, sur la base d'une étude détaillée de la situation et d'un nouveau standard de sécurité cantonal, procéder à la transition d'une organisation communale vers une organisation régionale de la défense incendie, en s'attachant à :

- Uniformiser le niveau sécuritaire de la population et des entreprises par une régionalisation de l'organisation des services du feu : l'objectif consiste à assurer à chacun les mêmes chances d'être secourus de manière efficace, rapide et ciblée, n'importe où dans le canton,
- Renforcer la capacité opérationnelle des SDIS en transférant les missions de renfort vers des missions de première intervention,
- Augmenter l'efficacité et l'attractivité du système de milice par une formation plus performante, des responsabilités élargies, des moyens mieux adaptés,
- Poursuivre la rationalisation des charges financières et introduire une clé globale de répartition financière des SDIS régionaux.

Les exigences formulées deviennent l'élément décisif pour motiver le regroupement des corps communaux en entité régionale dans les limites du plan des secteurs d'intervention établi pour l'ensemble du canton. Ce plan dessine 34 secteurs d'intervention SDIS, desservis chacun d'un DPS localisé dans un ou plusieurs sites opérationnels et un DAP organisé en plusieurs sections.

Protection civile

Notre commune est toujours représentée au Comité Directeur de l'ORPC par M. Michel Girod, municipal.

Le coût de fonctionnement donne toujours satisfaction, puisqu'il a encore diminué de quelques centimes en 2007.

Rappelons que – lors de chaque mise à l'enquête – l'ORPC est consulté pour l'attribution de places d'abri protégées.

L'ORPC gère toujours la formation d'intervention rapide qui est alarmée lors de catastrophes naturelles. 50 personnes peuvent être alarmées par bip dont la moitié avec effet immédiat et l'autre moitié dans les 4 heures.

Cet ORPC est toujours dirigé par M. Pierre-Alain Collet. La protection civile effectue lors de ses exercices annuels divers travaux d'utilité publique.

ROUTES ET CHEMINS - GAZ - SERVICES DES EAUX ET DES ÉGOUTS - ÉCLAIRAGE PUBLIC - MATÉRIEL SERVICE EXTERIEUR - SIGNALISATION

Routes et chemin

En plus de l'entretien habituel des routes, le ch. d'Azilly a été goudronné sur presque toute sa longueur. En effet, le revêtement final n'avait jamais été posé. La partie supérieure du Cheminet a, elle aussi, été goudronnée.

Comme à l'accoutumée, les bords de routes ont été nettoyés par une balayeuse à 2 reprises (printemps/automne). L'entretien des bords de chemins communaux – fauchage et traitement contre les mauvaises herbes – a été confié à 2 agriculteurs de notre commune. Quant aux 2 giratoires, situés vers la poste et à la place du Pont, ils sont entretenus et fleuris par un paysagiste local.

Route de Dessous-la-Ville

La route reliant le Cheminet à la route de la Gare est en voie d'achèvement. Son aspect final sera tel qu'il est aujourd'hui, excepté quelques modifications à son débouché sur la route de la Gare, imposées par les services de l'Etat. Cette route de Dessous-la-Ville doit encore recevoir son revêtement final, l'éclairage public doit être posé et les bordures cassées remplacées, avant d'être remise à la commune. Dès lors, son entretien sera 100 % communal.

Modération du trafic

La Commission « modération de trafic » a œuvré à plusieurs reprises, sous la direction de M. Michel Girod, Municipal et de Mme Dominique von der Muhll, architecte-urbaniste, par ailleurs membre du Conseil. La Municipalité a décidé de donner suite aux souhaits de toutes les personnes concernées, soit de limiter la vitesse à 30 km/h sur tout le territoire communal, excepté les axes principaux et de prioriser le ch.-Rouge et La Vuy. Ces 2 tronçons sont déjà signalés comme tels et sont en quelque sorte en phase-test. Par la suite, cette zone 30 km/h sera progressivement étendue aux autres quartiers. Le service cantonal des routes a approuvé cette démarche et la mise à l'enquête, faite d'ailleurs par le service précité, n'a suscité aucune opposition.

Eclairage public

Seuls les travaux d'entretien courants ont été réalisés dans ce domaine. Nous étudions cependant le remplacement de divers réverbères, afin d'embellir quelque peu certains quartiers.

Services de eaux

En 2007, plusieurs conduites d'eau potable ont « sauté », soit 2 sur la rte de la Gare, 1 à la rue J.-J. Porchat, 1 au Cheminet, 1 au ch. de L'ilette et une autre encore à Venoge-Parc. Il y en a encore eu 2 dans l'enceinte des bâtiments de Pra-Gérême, donc sur terrain privé, mais occasionnant tout de même bien des désagréments. Outre la perte de plusieurs centaines de m³ d'eau, ces diverses fuites ont généré d'importants travaux se chiffrant à une centaine de milliers de francs.

Les analyses bactériologiques prescrites par le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) – anciennement le Laboratoire cantonal -, ont été régulièrement exécutées, tant sur le réseau d'eau potable qu'à la piscine. Là aussi, l'Etat impose, mais à nos frais !

Ancien puits de pompage de l'Islette

Les services de l'Etat nous imposaient de détruire l'ancien puits de l'Islette. Après plus d'une année de discussions, nous avons tout de même réussi à le conserver et, après une modification intérieure réalisée par nos employés des services extérieurs, cet édifice sert de local pour ranger le matériel du Tennis-Club. Ceci a permis d'enlever cet horrible conteneur utilisé jusqu'à ce jour.

Réservoir de Montjoux

Ce réservoir, propriété des Communes de Daillens et Penthalaz, situé sur le territoire de Bournens, est terminé. La liaison Montjoux – Charrières a, elle aussi, été exécutée. Montjoux est alimenté par les sources de la Molombaz et l'eau est distribuée comme suit :

9/16èmes pour Bussigny

4/16èmes pour Penthalaz

3/16èmes pour Daillens

Mais, comme Daillens n'utilise pas sa part, elle la revend aux deux autres communes.

Réservoir de l'Aloëttaz

Ce dernier, sis en bordure de ch. de la Forêt, est alimenté par un pompage dans la nappe phréatique, à proximité des terrains de tennis. Lorsqu'il est plein, un système automatique stoppe les pompes. Ce réservoir peut aussi être alimenté par le trop-plein de Montjoux, d'où économie d'électricité. En résumé, les hauts de notre village sont alimentés par le réservoir des Charrières (alimenté lui-même par Montjoux) et le bas, par celui de l'Aloëttaz.

C'est la simplicité même.

Cosvegaz

L'augmentation de notre population, dont la plupart des habitations sont raccordées au réseau du gaz, fait que Cosvegaz doit adapter ses conduites aux besoins réels. Deux postes de détentés ont dû être posés, l'un au ch.-Rouge et l'autre à proximité de Loëttaz-Barges. Ceci occasionne des travaux qui peuvent engendrer des nuisances passagères pour les riverains. Le décompte des contributions au fonds d'amortissement du réseau du gaz communal est bouclé. Il y a quelques années encore, les avances communales se montaient à CHF 76'812.--. Cette somme nous a été entièrement remboursée. Nous avons donc récupéré l'entier de l'avance que Penthalaz avait consenti à Cosvegaz.

Station d'épuration

Notre STEP est intercommunale et régie par un comité Directeur et un Conseil intercommunal. Elle se gère donc elle-même et la commune n'a qu'un droit de regard. Elle y est représentée par 2 municipaux et plusieurs délégués. Il n'y a donc pas de commentaires à faire à son sujet.

